

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées.

### DÉCIDE

#### Masse salariale, gestion du personnel et budget

##### Article 1

Délégation de signature est accordée à Monsieur Vincent BLANLOEIL, Vice-président « Ressources humaines », à effet de signer :

1. Toute convention de mise à disposition, de détachement, de délégation relative au personnel enseignant.
2. Tout ordre de mission et autorisation d'absence, relatif à des déplacements à l'étranger se déroulant hors de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein de personnel enseignant.
3. Toute demande d'admission à la retraite qui fait l'objet d'une demande de prolongation d'activité.
4. Toute dérogation de résidence hors du département 67 accordée aux enseignants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BLANLOEIL, Monsieur Damien GILSON, Directeur des ressources humaines, reçoit délégation de signature pour les mêmes domaines.

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Vincent BLANLOEIL et de Monsieur Damien GILSON, délégation de signature est accordée à Madame Céline AFFHOLDER, Directrice adjointe des ressources humaines, pour les mêmes domaines.

##### Article 2

Délégation est accordée à Monsieur Damien GILSON, Directeur des ressources humaines, qualité de vie et conditions de travail et responsabilité sociétale, à effet de signer :

1. Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution de ses centres financiers en dépenses et en recettes.
2. Tout document administratif et contrat concernant le recrutement, la gestion individuelle et la fin d'activité des personnels contractuels et des personnels titulaires à l'exclusion :
  - des décisions relatives à l'octroi du congé prévu à l'article 13 du décret n°86-83 lorsque l'avis du comité médical est requis,

**Frédérique Berrod**  
Présidente

**Affaire suivie par**  
Isabelle Kittel  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77  
Isabelle.Kittel@unistra.fr

**Service des affaires juridiques et institutionnelles**  
20A rue René Descartes  
CS 90032  
F-67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

- des compétences déléguées aux directeurs des Facultés de Médecine, Pharmacie et Odontologie<sup>1</sup>,
  - des contrats de recrutement de vacataires intervenant pour le compte du service de la formation continue,
  - des transactions.
3. Tout ordre de mission et autorisation d'absence, relatifs à des déplacements à l'étranger se déroulant hors de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein de personnel BIATPSS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien GILSON, Monsieur Vincent BLANLOEIL, Vice-président « Ressources humaines », reçoit délégation de signature sur les mêmes domaines.

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Damien GILSON et de Monsieur Vincent BLANLOEIL, délégation de signature est accordée à Madame Céline AFFHOLDER, Directrice adjointe des ressources humaines sur les mêmes domaines.

### **Fonctionnement de la Direction des Ressources humaines**

#### **Article 3**

Délégation est accordée aux personnes ci-dessous désignées pour signer tout document et acte administratif dans la limite de leurs attributions<sup>2</sup> en cas d'absence et d'empêchement des personnes susvisées.

<b>Département de la gestion administrative et financière</b>	
Stéphanie REBOUX, Responsable	
Et en cas d'absence et d'empêchement pour les domaines concernés par leurs services	
<b>Coordination de paye</b>	Muriel MOELLMANN
<b>Bureau de gestion des personnels enseignants</b>	Fanny DUPARCQ
<b>Bureau de gestion des personnels BIATPSS contractuels</b>	Marie BRICHET
<b>Bureau de gestion des personnels BIATPSS titulaires</b>	Yolande MACIAS
<b>Bureau de gestion des pensions et des accidents</b>	Rachida EL ARBAOUI
<b>Département des études et du développement</b>	
Stéphanie DIEMUNSCH, responsable	
En cas d'absence et d'empêchement : Alexandra BECKER, responsable adjointe du département	

<sup>1</sup> Sont du ressort des Directeurs concernés les actes de gestion individuelle des personnels visés par l'arrêté du 12 mars 2012 et le recrutement des vacataires relevant du décret n° 86-555 du 14 mars 1986 relatif aux chargés d'enseignement dans les disciplines médicales et odontologiques

<sup>2</sup> Conformément à l'organisation interne de la DRH retracée dans un tableau des actes de gestion.

<b>Département de la gestion et du développement des compétences</b>	
Isabelle FROUSSART-SIMON, responsable	
En cas d'absence et d'empêchement : Christophe NEUNLIST, responsable adjoint du département	
En cas d'absence et d'empêchement de Madame Isabelle FROUSSART-SIMON et de Monsieur Christophe NEUNLIST pour les domaines concernés par leurs services	
<b>Bureau Formation</b>	Sorayah BENATIA
<b>Bureau Recrutement Enseignants</b>	Audrey STEY
<b>Bureau Recrutement BIATPSS</b>	Christophe NEUNLIST
<b>Bureau de l'accompagnement individuel, de la valorisation des compétences et des parcours professionnels</b>	Corinne BORNERT

#### **Article 4**

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 5 mai 2026

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB', written over a horizontal line.

Frédérique BERROD

**Transmission à :** Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la Directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Monsieur le Directeur des ressources humaines, aux intéressés.